



Bienvenue

à la Fédération CGT du Commerce et des Services



BIENVENUE À LA CGT

Comme plusieurs dizaines de milliers de salariés, vous venez de faire le choix de rejoindre la CGT.

Quelles que soient vos motivations, vous exprimez ainsi la volonté de ne pas rester isolé, d'être acteur de votre avenir, de prendre en mains vos affaires.

La CGT vous invite à prendre votre place dans l'action et l'activité syndicale, à vous investir, à vous y épanouir, car la CGT ce n'est pas les « autres », qu'ils soient responsables ou délégués, élus ou mandatés. La vraie force de la CGT, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses 700 000 adhérents pour améliorer la situation de toutes et tous.

La CGT, vous lui faites confiance pour vous aider à défendre vos revendications, à gagner le progrès social ; elle vous fait confiance. C'est vous qui la construisez. Son avenir, sa pérennité sont entre vos mains !

Les quelques fiches de ce livret se proposent de vous faire découvrir succinctement votre syndicat. Pour aller plus loin, il existe des formations syndicales auxquelles ont droit tous les syndiqués. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre syndicat pour en savoir plus...

Des repères sociaux qui guident l'action de la CGT

Gagner un meilleur équilibre dans le contrat de travail

Le travail tient une place centrale dans la vie de chacun d'entre nous. Il est à l'origine de la création des richesses (biens, services...) dont jouit la société.

Mais le cadre dans lequel il se déroule est déséquilibré.

Le contrat de travail place le salarié dans un lien de subordination face à l'employeur, lequel dispose seul du pouvoir de décision et s'approprie des richesses créées par le travail.

L'action syndicale de la CGT vise à rétablir cet équilibre

Il convient pour cela de :

- Conférer aux salariés des droits et garanties.
- Promouvoir le progrès social avec un partage plus équitable des richesses créées et une activité économique tournée vers la réponse aux besoins humains.
- Limiter les pouvoirs de l'employeur.
- Empêcher l'employeur de mettre les salariés en concurrence entre eux.



S'appuyer sur les droits inscrits dans la Constitution

La CGT se bat pour donner un contenu concret aux droits conquis par les salariés dont certains ont été intégrés dans la Constitution.

« Chacun a le droit de travailler et le droit d'obtenir un emploi »

Parce que le travail n'est pas une marchandise, l'emploi ne peut subir la seule loi de l'offre et de la demande. Notre société doit être capable de s'organiser, d'éviter le chômage. Le plein-emploi solidaire doit permettre à chacun de bénéficier d'un emploi stable, correspondant à sa qualification, en travaillant dans des conditions satisfaisantes et valorisantes.

« Toute personne peut défendre ses droits ou ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix. »

Tout salarié doit avoir la liberté de se syndiquer, de défendre ses droits, d'en revendiquer de nouveaux. Le progrès social est le moteur de développement. La démocratie sociale doit être renforcée, les entraves à la syndicalisation levées.

« Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises. »

« Le droit à la négociation collective appartient aux salariés et est exercé par les délégués syndicaux. »

La négociation doit porter sur les revendications des salariés. Elle doit avoir pour objet d'améliorer la situation, et non d'imposer des reculs sociaux.



C'est pourquoi, la CGT se bat pour faire avancer la démocratie sociale. Ainsi tout accord collectif (dans l'entreprise, dans la branche et niveau interprofessionnel) ne devrait être valable que s'il est signé par une ou des organisations syndicales représentant la majorité des salariés.

En toutes circonstances, en particulier lorsque les questions d'emplois sont en jeu, les salariés doivent pouvoir intervenir sur les choix de gestion et les questions qui les concernent.

Malgré la loi, l'accès à l'emploi et le niveau des rémunérations restent largement inégalitaires. Des moyens et des droits doivent être dégagés pour mettre fin à ces inégalités.

Gagner une meilleure répartition de la richesse créée pour mieux répondre aux besoins.

Depuis les années 80, la répartition des richesses entre le travail et le capital a été fortement modifiée au détriment des salariés : 10 % de moins pour les salaires,

10 % de plus pour les profits. Une plus juste répartition s'impose d'autant que les salaires conditionnent la croissance et donc l'emploi.

L'enjeu central du salaire :

- Il doit assurer à chacun un niveau de vie qui permette de répondre aux besoins de la vie courante.
- Il doit rémunérer la qualification du salarié et assurer le financement de la protection sociale.

Le salaire, ce n'est pas simplement le salaire net, les cotisations sociales sont aussi du salaire.

Elles constituent la partie destinée à financer les retraites, la sécurité sociale, l'indemnisation du chômage et des accidents du travail...

C'est la part socialisée du salaire qui permet d'organiser la solidarité entre les salariés.

Le lien entre la protection sociale et le salaire est indispensable pour maintenir la solidarité et éviter la transformation de notre système de protection sociale en un système d'assurance individualisée et privatisée.



Connaître et faire respecter ses droits, c'est déjà essentiel mais cela ne suffit pas !

Rien n'est jamais définitivement acquis. La défense des intérêts des salariés nécessite une action continue pour répondre au mieux, de façon cohérente et convergente, à des besoins qui évoluent et se diversifient. La remise en cause du droit à la retraite ou les brutales mesures de licenciements, y compris dans des entreprises qui font des bénéficiaires, illustrent l'opposition des intérêts entre le capital et le travail qui est au cœur d'une plus juste répartition des richesses.

Or, la montée du chômage, de la précarité, l'accroissement des inégalités, montrent les insuffisances des garanties actuelles.

Nous voulons, par de nouvelles conquêtes sociales, répondre aux besoins de notre temps.

• Une sécurité sociale professionnelle

Quels que soient les aléas des entreprises, ce n'est pas aux salariés de subir.

- La CGT propose une garantie assurant à chacune et chacun la pérennisation de son contrat de travail jusqu'à obtention d'un nouvel emploi de niveau au moins équivalent.

• Un nouveau statut du travail salarié

Quel que soit son employeur ou sa situation de travail, son entreprise ou sa branche professionnelle, chaque salarié doit bénéficier d'un ensemble de garanties communes à toutes et à tous. Ces droits doivent être attachés à la personne du salarié et transférables d'une entreprise à l'autre.

Parmi ces garanties :

- Un niveau de salaire minimum, pour chaque grand niveau de qualification.
- Un déroulement de carrière garantissant à minima (hors inflation) le doublement de salaire entre le début et la fin de carrière.
- Un droit individuel à la formation tout au long de la vie.
- La reconnaissance, dans le salaire et le travail, des acquis de la formation.



LES EMPLOYÉS ne Travaillant pas LE DIMANCHE
LES MAGASINS RESTENT OUVERTS
TOUTE la JOURNÉE LA VENTE, etant ASSURÉE par les PATRONS



Un mouvement,
des hommes et
des femmes qui
écrivent l'Histoire

Un engagement qui fait date

1895 : Congrès constitutif de la Confédération Générale du Travail (CGT), à Limoges.

1944 : Participation de la CGT au programme du Conseil National de la Résistance définissant les nationalisations, la Sécurité sociale et les comités d'entreprise.

1945 : Création de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM), adhésion de la CGT.

1968 : Grève générale en mai-juin.

Accords de Grenelle :

Augmentation de 35 % du SMIG, reconnaissance de la section syndicale dans l'entreprise...

2000 : 1^{er} janvier : date d'entrée en vigueur de la loi fixant la durée légale du travail à 35 heures.

Décembre : Euro-manifestation à Nice.

2006 : Victoire des salariés, de la jeunesse contre le CPE.

Solidarité et engagement, les fils conducteurs de notre Histoire

Très souvent à l'avant-garde dans l'histoire quant au contenu de ses propositions, revendications et exigences, pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés, la CGT, depuis sa création, a été à l'initiative et partie prenante des grandes conquêtes sociales.

La CGT refuse toute fatalité à l'exploitation des salariés. Elle lutte pour créer le rapport de force nécessaire aux conquêtes sociales les plus ambitieuses.

Aujourd'hui, comme hier, la CGT fidèle à cette démarche, est à la disposition des salariés pour élaborer avec eux les revendications et mettre à leur disposition des propositions concrètes et audacieuses.

Tournée résolument vers l'avenir, la CGT, et donc tous ceux qui la font, est riche de son histoire.

La connaître est un atout pour les syndiqués.

Riche passé qui va encore progresser par notre action conjointe, solidaire, rassembleuse, conquérante pour construire un monde dans lequel le travail est émancipateur et satisfait les besoins des salariés.



© AdobeStock



Bien connaître hier, pour mieux appréhender demain

La CGT, en 1982, contribue à la création de l'Institut d'Histoire Sociale, volonté de l'organisation de se doter d'un outil historique parce que :

« Connaître l'histoire du mouvement syndical, c'est assimiler l'expérience des générations passées, pour mieux comprendre les conditions nouvelles, et innover en intégrant tout l'acquis de la classe ouvrière. »

(Discours de présentation - janvier 1982)

Aujourd'hui, avec ses vingt-quatre instituts régionaux ou départementaux, l'Institut CGT d'Histoire Sociale est bien ancré dans la réalité syndicale.

Ils sont à votre disposition pour vous informer.

Pour participer à leurs travaux, vous pouvez les contacter auprès de votre union départementale ou en consultant le site internet de la CGT.

www.commerce.cgt.fr



Mon parcours syndical, ma formation

Ce carnet est à remplir avec un militant du syndicat de façon à ce qu'un débat s'établisse sur :

- D'une part, tes besoins de formation pour participer à la vie syndicale, assumer les mandats et responsabilités qui sont ou seront les tiens ;
- D'autre part, les attentes de l'organisation dans les domaines que vous évoquerez ensemble ;
- Enfin les réponses à apporter en termes de formations syndicales notamment.

Je me suis syndiqué-e en (mois/année) : /

J'ai été accueilli-e :

	oui	non
On m'a présenté le syndicat		
On m'a présenté ses militants		
On m'a remis le livret d'accueil		
J'ai participé à une formation d'accueil (date :)		





Ma participation à la vie syndicale

(ex. : réunions syndicales, assemblées, débats avec les salariés, ...)

Mes responsabilités syndicales

(ex. : secrétaire de syndicat, animateur·trice d'un collectif...)

Mes mandats

(ex. : délégué·e du personnel, CHSCT, conseiller·e Prud'hommes, administrateur·trice sécu ou d'entreprise...)

Nature du (ou des) :

responsabilités mandat(s)

Nature de mon activité :

réunions syndicales rencontres avec les salariés

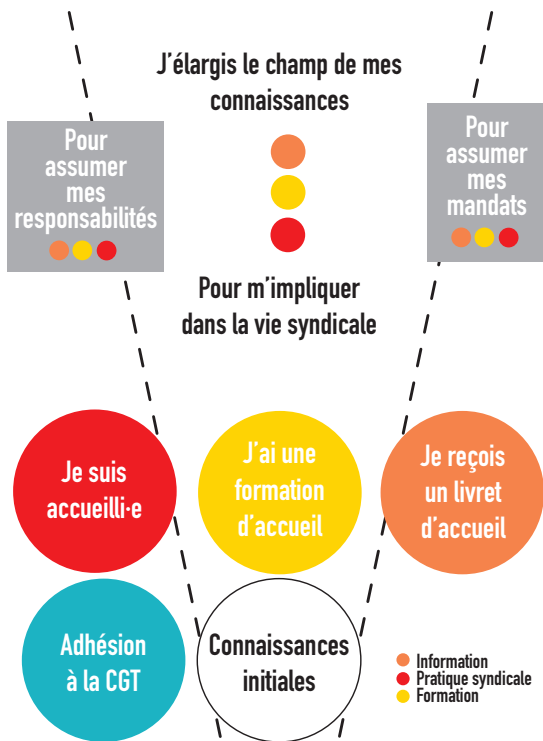
Quels enseignements je tire de mes pratiques syndicales

De quels savoirs, de quels savoir-faire ai-je besoin pour participer à la vie syndicale et assumer mes mandats et responsabilités ?

De quelles formations ai-je besoin ? (connaissances, repères d'analyse et de méthode sur des problématiques générales ou spécifiques)

Mes lectures (Échanges, NVO, le Peuple, bulletins, journaux, parutions diverses des syndicats, des unions locales, des unions départementales, des fédérations...)

Architecture de la formation syndicale



La formation syndicale se donne pour objectif d'équiper les syndiqué-e-s, les militant-e-s, les dirigeant-e-s pour agir :

- Tout au long de leur vie.
- En tenant compte de ce dont ils ont besoin pour participer à la vie syndicale, pour les accompagner dans leurs mandats et responsabilités.

La CGT a une conception intégrante :

- La formation (contenus, méthodes...).
- L'information (Échanges, NVO, Le Peuple...).
- L'activité (réunions, tournées de chantiers...).





« Droit à l'information »

S'informer est décisif !

La liberté d'action de chaque syndiqué-e commence par son information. Construire la CGT, ses positions, sa force, être acteur de son syndicat, suppose de posséder tous les éléments utiles à sa propre réflexion.

Il s'agit aussi de connaître les évènements de son entreprise comme ceux de son environnement, l'analyse de la CGT pour en débattre avec ses collègues de travail. C'est pourquoi, l'abonnement à la presse confédérale au travers de ses trois journaux, la NVO, Options (pour les ingénieurs, cadres et techniciens), un mensuel confédéral compris dans la cotisation est adressé à chaque syndiqué.

Cette presse apporte une ouverture sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts de tous, construire des luttes qui unissent tant au plan local qu'au plan national, européen et international. Le syndiqué doit pouvoir échanger collectivement avec les autres syndiqués, donner son point de vue lors des réunions régulières de son syndicat pour décider ensemble. C'est cet aller-retour qui fait de la CGT, avec ses adhérents, un syndicat démocratique.



Être syndiqué·e à la CGT ouvre des droits

Une cotisation, pour quoi faire ?

Se syndiquer est un droit pour chaque salarié, tout comme participer à la vie et au fonctionnement de la CGT en acquittant une cotisation. Cet engagement ouvre au syndiqué des droits essentiels à son activité, à son investissement dans l'organisation pour en devenir pleinement acteur :

- Droit à la formation syndicale
- Droit de recevoir de l'information (tracts, bulletins fédéraux, publications locales, départementales ou confédérales).

La cotisation syndicale, versée régulièrement par le syndiqué, matérialise son appartenance à la CGT et constitue un élément vital au financement de l'organisation. Elle garantit son indépendance à l'égard du patronat et des institutions. La cotisation fixée statutairement à 1 % du salaire net est un principe d'égalité. Chaque adhérent cotise proportionnellement à ses revenus.



Pour qui ?

La cotisation irrigue l'ensemble des structures de la CGT, du syndicat qui mène l'action dans l'entreprise, à la confédération. Elle sert à financer leur activité et leur fonctionnement, à animer, à développer et à renforcer toute l'action de la CGT.

Les fédérations, qui interviennent dans le champ professionnel, les unions locales, les unions départementales et les comités régionaux, dans le champ

territorial, ont en effet besoin de moyens financiers, pour vivre et mener une activité efficace. La cotisation du syndiqué est donc répartie entre tous ces « outils » complémentaires et indispensables.

Pour une gestion efficace et régulière, la CGT et ses organisations pratiquent et encouragent le prélèvement automatique des cotisations syndicales.





Les syndiqué·e·s au cœur de la CGT pour décider et agir



POUR

- La paix
- Le désarmement
- Les droits et le rapprochement des peuples
- La défense de notre environnement

CONTRE

- Le racisme
- Toutes formes d'exclusions, de discriminations

POUR

- La justice
- Les libertés
- L'égalité
- La laïcité
- La solidarité

« Un choix, les salariés ! Une CGT pour lutter »

La CGT a pour objectif une véritable justice sociale, elle travaille à la défense et à la conquête de droits individuels et collectifs pour les salariés, avec ou sans emploi et retraités. Leurs intérêts sont fondamentalement opposés à ceux des patrons et actionnaires, aussi ont-ils besoin de s'organiser pour se défendre.

« Une CGT pour proposer. Une CGT pour rassembler »

Elle propose aux salariés d'élaborer leurs revendications, à partir de leurs aspirations et besoins, ainsi que les moyens d'action pour parvenir à leur satisfaction. Pour ce faire, la CGT œuvre au rassemblement le plus large des salariés. Elle leur permet de contester, proposer, lutter et négocier.

« Une CGT à l'écoute. Une CGT indépendante »

La CGT fait le choix de la démocratie, elle décide de ses orientations avec les syndiqués. Elle fait de la consultation systématique des salariés un principe permanent, qui leur permet de mesurer les avancées dans les négociations.

« Une CGT pour négocier »

La CGT se construit au travers et par la participation des syndiqués ; ils sont auteurs, acteurs et décideurs de leur organisation. Leurs diversités et leurs différences conjuguées au respect, à la tolérance, à l'écoute et à la démocratie font toute la richesse et le dynamisme de la CGT, votre organisation syndicale.



Les contacts CGT

Des responsables, élu·e·s, mandaté·e·s à votre disposition au sein de :

Votre syndicat :

Adresse :

.....

.....

Tél. :

Fax :

Courriel :

L'union locale :

Adresse :

.....

.....

Tél. :

Fax :

Courriel :



L'union départementale :

Adresse :

.....

Tél. :

Fax :

Courriel :

La Fédération :

Adresse :

.....

Tél. :

Fax :

Courriel :

Fédération CGT Commerce, Distribution & Services
263 rue de Paris – Case 425 – 93514 Montreuil Cedex
Tél : 01 55 82 76 79 – Fax : 01 55 82 76 86
fd.commerce.services@cgt.fr
<http://www.commerce.cgt.fr>





Améliorer la démocratie sociale

Consolider les droits

Le système social français s'est construit sur des règles et des droits acquis au fil des années par les luttes des salariés pour organiser leur protection individuelle et collective.

Ces droits peuvent être issus du Code du Travail, socle minimum de droits sociaux pour tous les salariés quelle que soit leur profession, mais c'est aussi les conventions collectives, socle minimum dans la branche professionnelle organisée nationalement, régionalement ou départementalement.

Il peut également exister des conventions collectives d'entreprise ou de groupe.

Défendre ses droits, c'est :

- Les connaître, en s'informant auprès des militants CGT, de ses élus et représentants du personnel.
- Les utiliser, en les faisant vivre et respecter.
- Les développer pour conquérir de nouvelles garanties sociales de haut niveau pour tous les salariés.

C'est le rôle de l'organisation syndicale, c'est possible avec la CGT !

Un droit n'est jamais définitivement acquis. En permanence le patronat, le gouvernement tentent de les remettre en cause.

Les défendre, en acquérir de nouveaux, nécessite un travail continu, une lutte incessante qui ne peut être que collective et solidaire avec le plus grand nombre de salariés.

Le constat de l'insuffisance des droits pour les salariés justifie les propositions de la CGT pour plus de citoyenneté et de démocratie à l'entreprise.



La formation syndicale un droit pour tous les salariés

Être pleinement acteur de son organisation

La formation syndicale est un droit pour tous les salariés et les privés d'emploi qu'ils soient syndiqués ou non, elle doit être dispensée sous couvert d'une centrale syndicale représentative.

Chaque salarié a le droit de s'absenter douze jours par an en formation syndicale. Toutefois, le total des jours d'absence annuel dans une entreprise est limité (par exemple : 36 jours pour 50 salariés et 60 jours pour 1 000 salariés).

La CGT revendique l'augmentation de ces droits.

Les modalités de formation sont similaires dans les secteurs public et privé, même si elles se réfèrent à des bases législatives différentes (Code du Travail pour le secteur privé, statuts pour les fonctionnaires ou les entreprises publiques).

La CGT ambitionne la participation de tous les syndiqués à la formation syndicale dès leur adhésion.

C'est ainsi leur offrir l'acquisition de connaissances et de compétences leur permettant d'être pleinement acteurs dans leur organisation, de prendre des responsabilités et de participer à l'activité.

La CGT propose plusieurs types et niveaux de formation, de caractère général ou spécifique, ouvertes à tous les syndiqués, qu'ils aient ou non des responsabilités syndicales.

Ces formations sont organisées, selon les cas, à différents niveaux : l'entreprise, local, régional, national...

Pour en savoir plus, contactez votre syndicat ou visitez notre site internet. www.commerce.cgt.fr



Jeunes CGT


Les Jeunes CGT Commerce sont un espace ouvert aux jeunes syndiqués, aux organisations et à tous les syndiqués voulant mener une activité en direction des jeunes.

Cet espace coordonne l'activité jeune dans la CGT, aide les organisations à s'adresser aux jeunes, organise des stages de formation spécifique, élabore et porte les revendications des jeunes au plan national et interprofessionnel.


Pour avoir plus d'informations sur les activités, les supports des Jeunes CGT, rendez-vous sur notre site internet

www.jeunes.cgt.fr

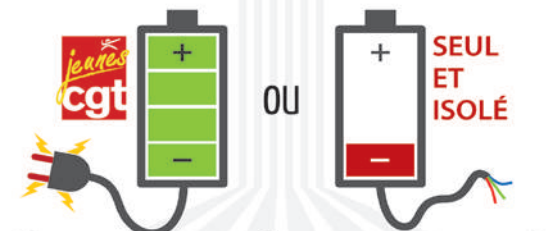
PAS NÉS POUR SUBIR



SYNDIQUE TOI !



POUR TA VIE AU BOULOT, T'ES PLUTÔT ?



OU

SEUL ET ISOLÉ

RESTE CONNECTÉ, REJOINS LA CGT !



Union Fédérale Encadrement Commerce (UFEC)



Depuis maintenant 5 ans, l'Union Fédérale des personnels

d'Encadrement du Commerce sort un kit syndicalisation et représentativité à destination des ICTAM.

Cette année, avec le bouleversement sans précédent du monde du travail, les ordonnances anti-sociales de Macron vont considérablement changer le syndicalisme CGT, ainsi que les différentes IRP.

En effet, au 31 décembre 2019, tous les mandats d'élus DP/CE/CHSCT tomberont et n'existeront plus. Les IRP actuelles seront regroupées en une seule instance, le CSE, avec des élections dans toutes les entreprises petites, moyennes et grandes, ce qui est un véritable danger pour la représentation des salariés, tous collèges confondus, et un camouflet pour les élus et mandatés (perte du nombre de délégués, disparition des CHSCT, fusion des délégués du personnel et des membres du CE, diminution des heures de délégations, limitation à 3 mandats successifs, etc.).

Ce changement imposé, sans débat démocratique par les ordonnances que nous n'acceptons pas et dont nous demandons l'abrogation, va changer notre conception du syndicalisme et nos moyens de fonctionnement.

À l'heure où la CGT est passée deuxième organisation syndicale dans le privé, et face aux élections d'ici peu dans la fonction publique, il est plus qu'urgent de prendre en considération les besoins de syndicalisation des ICTAM (Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise) dans notre champ professionnel et fédéral. En effet, les ICTAM représentent plus de 40 % d'électeurs sur les deuxième et troisième collèges.

Nous ne pouvons plus en discuter, nous devons agir !

Il est impératif d'aller à leur rencontre, de les syndiquer et de les présenter sur les listes CGT. En effet, personne ne peut prédire ce qu'il va se passer avec les CSE. Si nous souhaitons redevenir la première organisation syndicale dans le privé, gagner nos élections professionnelles avec la forte représentativité CGT, tant dans l'entreprise qu'au sein des branches de nos secteurs, nous n'avons plus de temps à perdre et nous devons syndiquer massivement les ICTAM et les faire élire.



Bulletin de syndicalisation Ingénieur Cadre Technicien Agent de Maîtrise (ICTAM)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Nom du syndicat :

Syndiqué depuis :

Entreprise :

Catégorie professionnelle :

Cadre Assimilé cadre Technicien Agent de Maîtrise

Recevez-vous Options ? oui non

Recevez-vous La NVO ? oui non

Recevez-vous le mensuel fédéral Échanges ? oui non

Commentaires :

**Bulletin de syndicalisation à retourner
à l'Union Fédérale des Personnels Encadrement
du Commerce, des Services et de la Distribution.
263 rue de Paris, 93514 Montreuil Cedex
ufec@commerce.cgt.fr - Tél : 01 55 82 76 79**



Retraités CGT Commerce

LA CONTINUITÉ SYNDICALE UNE AFFAIRE QUI CONCERNE TOUTE LA CGT

Actuellement, en moyenne, 7 syndiqués sur 10 qui partent à la retraite quittent le syndicalisme.

Peut-on se résigner à ce que la rupture avec l'activité professionnelle soit synonyme de rupture syndicale ?

Assurément non !

C'est la raison pour laquelle, la continuité syndicale doit se travailler avant le départ de l'entreprise, et le syndicat d'actifs à un rôle essentiel à jouer dans cette démarche.

La question qui revient très souvent est : « À la retraite, me syndiquer, ça sert à quoi ? »

Rester syndiqué, même à la retraite, c'est garder un lien social, contribuer à consolider, à élargir les acquis sociaux indispensables pour bien vivre sa retraite.

Santé, Services Publics et de Proximité, Environnement, Culture, Sport, Pouvoir d'achat, etc. deviennent les préoccupations premières des retraités.

Il nous faut à tous les niveaux (départemental, local) débattre de l'utilité de rester syndiqué à la retraite pour avoir une activité militante

et revendicative ; cette question doit être posée conjointement et en convergence avec les actifs dans le syndicat.

Si les organisations de la CGT, actifs et retraités, ne font pas l'effort nécessaire pour mettre en œuvre la continuité syndicale, les départs en retraite seront encore des départs de la CGT !

Le rôle du syndicalisme retraité, c'est :

- Veiller au droit à un logement décent.
- Veiller à garantir le pouvoir d'achat.
- Veiller au maintien des services publics et de proximité.
- Gagner des transports accessibles.
- Gagner le remboursement des soins médicaux à la hauteur des dépenses.
- Vivre dignement sa retraite !

**AUCUN SYNDIQUÉ ACTIF
NE DOIT PARTIR EN RETRAITE
SANS SA CARTE
DE SYNDIQUÉ RETRAITÉ !**



« LES FRANÇAIS NE TRAVAILLENT PAS ASSEZ ! »

LAURENT BIRGORGNE,
directeur de l'Institut Montaigne,
interview radio

« MON EMPLOYEUR REFUSE DE PAYER MES HEURES SUPPLÉMENTAIRES »

SARAH,
caissière,
militante CGT

CHANGEZ DE REGARD SUR L'ACTUALITÉ SOCIALE ET JURIDIQUE

nvo

LA NOUVELLE VIE OUVRIÈRE
LE MAGAZINE DES MILITANTS
DE LA CGT

nvo.fr

Pourquoi se syndiquer ?

1. Les syndicats sont trop loin de mes préoccupations, trop politiciens !

La CGT a pour vocation de défendre les intérêts individuels et collectifs des salariés jusqu'au bout.

Nos intérêts étant différents de ceux des patrons, pour être efficaces nous ne nous interdisons rien : la formulation de propositions, la négociation et le cas échéant l'action (sous toutes ses formes)...

Seuls les syndiqués influencent l'action de la CGT, en aucun cas les partis politiques, associations ou autres... Néanmoins, les syndicats étant aussi les représentants des salariés dans la société, ils ont un rôle d'acteur social important.

2. Pourquoi me syndiquer ? C'est le patron qui décide de tout dans l'entreprise.

Nous pensons que si nous prenons nos affaires en mains, nous pouvons faire changer les choses. Dans beaucoup d'entreprises, l'action collective a permis des avancées en matière de salaires, de conditions de travail, de lutte contre la précarité...

Se syndiquer est important car plus nombreux nous sommes plus forts !

3. Dans ma boîte, je ne sais jamais ce qui se passe dans les réunions avec la direction.

À la CGT, nous tenons les syndiqués informés des réunions avec la direction, tout comme de la vie interne du syndicat d'ailleurs.

Avec plus de délégués syndicaux CGT, c'est l'assurance de plus de transparence. Alors, pensez à prendre votre destin professionnel en mains, adhérez à la CGT !

Dans notre syndicat, personne n'est propriétaire de son mandat. Là encore ce sont les syndiqués qui désignent leurs représentants.

4. Dans ma boîte, il n'y a pas de délégués. Qui me soutiendra face à la direction ?

Aujourd'hui, seules les entreprises de moins de onze salariés n'ont pas l'obligation de tenir des élections professionnelles et donc d'avoir des représentants du personnel, si ce n'est les élus TPE. Pour la CGT, ce n'est pas normal. Tous les salariés devraient pouvoir se défendre quelle que soit la taille de leur entreprise. Ce sont de nouveaux droits à conquérir !



5. Je vote pour la CGT, c'est déjà bien suffisant.

Voter c'est déjà agir, mais ce n'est pas suffisant ! Face aux employeurs, si nous voulons peser et être écoutés, si nous voulons négocier dans les conditions les plus favorables, il ne faut jamais oublier que notre première force c'est le nombre.

6. Il y a trop de syndicats, je ne sais pas lequel choisir !

C'est vrai et c'est une caractéristique française ! D'ailleurs, par souci d'efficacité, notre organisation recherche toujours (sans trahir nos revendications) l'unité syndicale. En venant à la CGT, personne n'abandonne ses idées personnelles, ce sont les idées des syndiqués qui comptent, et ce sont eux qui contribuent à la richesse du syndicat. De plus, la CGT porte des valeurs de solidarité, de liberté, d'égalité, de démocratie, de paix et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

7. Se syndiquer, c'est trop cher et où ira l'argent de ma cotisation ?

Se syndiquer, c'est se donner les moyens de l'action collective. En clair, la cotisation sert à l'expression de l'organisation (tracts, affiches, formations, organisation de réunions, etc.). Elle sert au financement solidaire de la CGT au travers de ses

différentes organisations (Confédération, fédérations, unions départementales et locales, syndicats). La cotisation s'élève à 1 % du salaire net et permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de 66 %, que vous soyez imposable ou pas.

8. Je me syndique, mais à quoi cela me donne-t-il le droit ?

Individuellement et collectivement, nous faisons valoir nos droits (Code du Travail, conventions collectives, accords d'entreprise...). En outre, le syndiqué a le droit à des informations particulières (presse, informations juridiques, assistance...). Nous proposons également des formations syndicales dans de multiples domaines. Et puis, être syndiqué, c'est surtout être acteur de l'amélioration de ta condition de salarié. C'est aussi ne plus être seul face au monde du travail.

9. Je me syndique pour participer ! Trouverai-je ma place dans le syndicat ?

Être syndiqué c'est apporter ses connaissances au collectif. Tu prendras la place que tu auras envie de prendre, avec le degré d'investissement qui sera le tien. Tous les salariés ont leur place dans le syndicat. Chacun compte pour un et ce sont les adhérents qui décident.



Bulletin d'adhésion

Vous avez décidé de vous syndiquer à la Fédération CGT Commerce et Services. Bienvenue parmi nous ! Les informations demandées sont strictement destinées à la CGT et sont confidentielles.

Nom :

Prénom :

E-mail :

Téléphone :

Entreprise :

Adresse :

.....

.....

Code postal :

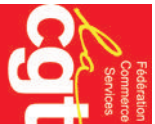
Ville :

Je suis salarié·e dans le secteur :

des services de la distribution du commerce

Bulletin à retourner par courrier ou par e-mail :
Fédération CGT Commerce, Distribution & Services
263 rue de Paris – Case 425 – 93514 Montreuil Cedex
Tél : 01 55 82 76 79 – fd.commerce.services@cgt.fr





**Fédération Cgt Commerce,
Distribution et Services
263 rue de Paris - Case 425
93514 Montreuil Cedex**



SEUL,
VOUS POUVEZ
TOUJOURS ESSAYER
DE DÉFENDRE
VOS DROITS...

Après, pour l'efficacité... c'est vous qui voyez...



POUR ÊTRE 2 FOIS PLUS FORTS

Adhérez, faites adhérer à la CGT !

www.commerce.cgt.fr/vous-syndiquer.html

Fédération
Commerce
Services

la
cgt



Salarié(e)

Syndiqué(e)

POUR ÊTRE 2 FOIS PLUS FORTS